# AIDE AU BAFA PAR LA MDPH 59 ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Département du Nord peuvent octroyer une aide de **150 à 200 euros** aux jeunes réalisant la formation d'approfondissement intitulé "accueil des enfants en situation de handicap"dans le cadre du BAFA.

Les conditions pour bénéficier de cette aide :

résider dans le département du Nord
avoir suivi la formation d'approfondissement ***"accueil des enfants en situation de handicap"*** à compter du 1er octobre 2023
envoyer un dossier complet : une pièce d'identité, un RIB, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et l'**attestation de suivi de formation** dûment complétée, datée et signée.

Informations complémentaire au 03 59 73 08 89 ou par email à bafa-esh@lenord.fr

**A noter :** Le demandeur peut prétendre à cette aide jusqu'à 6 mois après le suivi de la formation. Le montant de cette aide varie : 150€ pour une formation suivi en tant qu'externe, 175 € pour une formation suivi en tant que demi-externe ou 200 € pour une formation suivi en tant qu'interne.

https://services.lenord.fr/approfondissement-BAFA?utm_campaign=Infolettre%2076&utm_medium=email&utm_source=Sarbacane

**Conseil départemental du Nord**:
51 rue Gustave Delory
59047 - Lille
https://lenord.fr